

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**  
**ARRONDISSEMENT DE DREUX**  
**CANTON D'EPERNON**  
**MAIRIE DE COULOMBS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 19 FEVRIER 2016**  
**COMPTE-RENDU**

Coulombs, le 19 Février 2016

**Ordre du jour :**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Agriculture : demande pour dégrèvement temporaire de taxe foncière d'une nouvelle exploitante, Dorothee GEFROY
- SCI La Grenouillère : ester en justice
- Affaire LELLOUCHE : avis du Conseil Municipal
- SCA Tissue France : enquête publique et avis du Conseil Municipal
- Foncier : projet d'acquisition, rue des remparts : offres de financement
- Cimetière: délégation de fonction à M.Le Maire
- GRDF : redevance d'occupation provisoire du domaine public
- Finances : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2016.
- Finances : indemnité allouée au comptable public
- Finances : notes d'honoraires
- Elagage des chemins : devis
- Demandes de subventions : FDAIC, DETR ...
- SIZA : modification des statuts
- Travaux : compte rendu
- Questions diverses

Le vendredi 19 février 2016, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 10 février 2016, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : M.Daniel GUILLY, Mme Jacqueline FOUQUET, Mme Catherine MARIE, Mme Valérie MONOT, M.Arnaud SANCHES, M.Rolland PETIT, M.Paul LE RAVALLEC, Mme Nathalie ANDREU, M.Jean-Jacques RECORDON, M.Jean-Luc MARTIN, Mme Agnès COCHE.

Mme Florence BENTO, Mme Nicolle DUSSIDOUR et M.Didier LE BARS sont absents et ont respectivement donné pouvoir à Mme Valérie MONOT, M.Roland PETIT, M.Jean-Noël MARIE.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

La séance débute à 19h03.

Intervention de M. Jean-Louis MARIE au nom du Comité des fêtes de Coulombs afin de remettre un chèque de 10.000 Euros, celui-ci sera versé au Centre Communal d'Action Sociale, le montant correspond à la somme donnée initialement par le Conseil Municipal pour la création du Comité des Fêtes.

### **POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT**

Mme Catherine MARIE lit le document.

Remarque concernant le vote du point « commune nouvelle : projet d'étude et adhésion au projet », M. Jean-Luc MARTIN s'était abstenu. La correction est prise en compte.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS ET DE SYNDICATS**

CC4V / Commission enfance : Mme MARIE

Centre de Loisirs : présentation des programmes des activités proposées pour les vacances de février.

Une baisse de la fréquentation est constatée. Le centre de Néron sera fermé et le centre de Faverolles ouvert une semaine sur 2.

Périscolaire : hausse de la fréquentation des centres et plus particulièrement celui de Chaudon.

Le personnel est inquiet à cause de la création de la nouvelle intercommunalité.

COMITE DES FETES : Mme BENTO

Faute de successeurs, le bureau est renouvelé pour 3 ans.

Présidente Florence Bento, Vice-présidente Louissette Molles Trésorier Jean-Louis Marie, Secrétaires Valérie Monot et Daniel Guilly

SIEA : M.MARTIN

Concernant les Communes de Croisilles et Saint Laurent la Gâtine : une étude des prix de retraitement des eaux est en cours. Les conventions seront bientôt écrites.

Le projet de poser des compteurs aux sorties des communes est à l'étude pour contrôler les « eaux parasites ».

Planning des travaux de la Grande Rue à Coulombs : 2 branchements pour le « tout à l'égout » vont être posés. Les dates d'interventions restent à définir.

Le remplacement des branchements en plomb de la rue principale de Chandelles sera effectué début mars. Les travaux devraient durer deux mois.

SIRP : M.PETIT

Vote du budget.

Augmentation de la participation financière des communes : +1,5%

Augmentation de la participation financière des communes extérieures : +5%

Augmentation du coût des fournitures scolaires

Augmentation du prix des repas : +3%

M.PETIT informe que la hausse du coût des repas n'est pas totalement répercutée aux familles. Le syndicat prendra à sa charge les 3% de hausse restants.

Les investissements prévus pour 2016 sont : modernisation de l'informatique, espace sport, accès PMR,...

Le portillon permettant l'accès au lotissement par la rue du Bois Moineau sera ouvert aux heures de présence du personnel.

**AGRICULTURE : DEMANDE DE DEGREVEMENT TEMPORAIRE DE TAXE FONCIERE D'UNE NOUVELLE EXPLOITANTE, DOROTHEE GEFROY**

Mme GEFROY expose devant le conseil municipal sa demande. Les élus souhaitent connaître le coût à la charge de la commune avant de prendre une décision. Melle GEFROY donnera l'information.

Les membres du conseil se prononceront lors d'un prochain conseil.

## **SCI LA GRENOUILLERE : ESTER EN JUSTICE**

La SCI LA GRENOUILLERE conteste le refus de la déclaration préalable du 03 juin 2015 en vue d'un projet de division d'un terrain situé 11 Grande Rue à Coulombs. La commune doit se défendre au Tribunal administratif.

Il convient d'autoriser M. Le Maire à ester en justice afin de défendre les intérêts de la Commune. La société FIDAL précédemment retenue est de nouveau sollicitée (8 Allée Prométhée à Chartres) pour défendre la Commune.

Les membres du conseil, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à ester en justice et approuvent le choix du Cabinet FIDAL.

## **AFFAIRE LELLOUCHE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. et Mme LELLOUCHE ont intenté une action en justice contre la Commune de Coulombs pour l'entretien d'un terrain mitoyen à leur propriété, situé Cavée de Houdan.

M. Le Maire propose de procéder à un bornage judiciaire pour déterminer et préciser les limites séparatives de ce talus.

Il convient d'autoriser M. Le Maire à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune. La société FIDAL est sollicitée (8 Allée Prométhée à Chartres) pour défendre la Commune.

Les membres du conseil, à l'unanimité :

- autorisent M. Le Maire à ester en justice
- approuvent le choix du Cabinet FIDAL
- approuvent la demande de bornage judiciaire

## **SCA TISSUE FRANCE : ENQUETE PUBLIQUE ET AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la société SCA TISSUE France implantée à Hondouville en vue d'épandre des sous-produits sur des terres agricoles de 128 communes du département d'Eure-et-Loir.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil approuvent cette demande.

Favorable : 6 voix dont Mme MONOT, M.MARTIN, M.SANCHES, M.PETIT, Mme DUSSIDOUR, M. LE BARS

Contre : 3 voix dont Mme BENTO, M. LE RAVALLEC, M.GUILLY

Abstention : 6 voix dont M.MARIE, Mme MARIE, Mme FOUQUET, M.RECORDON, Mme ANDREU, Mme COCHE

### **FONCIER : PROJET D'ACQUISITION, RUE DES REMPARTS : OFFRES DE FINANCEMENT**

La Commune s'est portée acquéreur de terrain situé Rue des Remparts. Pour en assurer le financement, la Commune a sollicité des établissements financiers et après étude, l'offre du moins disant a été retenue, c'est celle du Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole propose :

- Capital emprunté : 69 000 euros
- Durée : 7 ans
- Taux moyen annuel : 0.87 %
- Coût total de l'emprunt (intérêts et frais de dossier) sur 7 ans : 2 525 Euros

Les membres du Conseil approuvent le choix de l'établissement financier et le financement proposé.

### **CIMETIERE: DELEGATION DE FONCTION A M.LE MAIRE**

Afin d'engager les démarches administratives liées à la réorganisation du cimetière, le conseil municipal doit transférer la compétence « cimetière » (Article du CGCT L2122-22 point 8) au Maire.

De cette délégation découlera principalement : la création d'un ossuaire, les procédures d'abandon de tombes, la relève des concessions échues.

Les membres du Conseil autorisent, à l'unanimité, le transfert de cette délégation au Maire.

### **GRDF : REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC**

La législation a évolué pour l'occupation du domaine public et en application du décret 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes, il est demandé de délibérer pour percevoir cette redevance.

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, d'instituer la redevance et d'appliquer les nouvelles règles.

### **FINANCES : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2016.**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016, M. Le Maire demande l'autorisation au conseil Municipal, en vertu de l'article L 1612-1, de pouvoir mandater ces dépenses, et ce, avant le vote du budget primitif de 2016.

- Chapitre 23 : arrondi à 19.000 Euros. (3 factures pour un coût total de 18 939.86 euros)

Cette décision est votée à l'unanimité.

### **FINANCES : INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC**

Le secrétariat et M. Le Maire sont satisfaits des services rendus et des relations avec le Trésor Public. M. Le Maire propose de retenir le montant total de l'indemnité allouée au Comptable du Trésor qui s'élève à 449,16 Euros brut soit 409.83 Euros net.

Les membres du conseil approuvent à la majorité.

M. Le RAVALLEC vote contre.

Mme MARIE s'abstient.

### **FINANCES : NOTES D'HONORAIRES**

Suite aux différentes actions en justice en cours, il convient d'approuver deux notes d'honoraires transmises par la société FIDAL.

Note d'honoraires n°1 – Procédure à l'encontre d'un agent de la commune. Le montant s'élève à 3.578.21 Euros TTC.

M. Le Maire informe que la procédure est terminée et que c'est la dernière facture.

Note d'honoraires n°2 – Procédure SCI LA GRENOUILLERE

Le conseil ayant retenu le Cabinet FIDAL, le montant sera de 2.958 Euros TTC.

Ces deux notes d'honoraires sont votées à l'unanimité.

### **ELAGAGE DES CHEMINS : DEVIS**

Lors d'un précédent conseil municipal, la commune a souhaité procéder à l'élagage de chemins. Les membres de la commission travaux ont retenu le broyage de la ligne SNCF. L'entreprise BERTRAND, déjà sollicitée en 2015, a transmis un devis. Le montant est de à 5.880 Euros TTC. L'entreprise devrait intervenir courant mars.

Mme BENTO informe qu'elle est contre le fait de commencer l'élagage des chemins à cette époque, la nature étant en avance cette année. Entre le moment du vote et le démarrage des travaux la sève sera « remontée » dans les arbres. Puisque certains sont déjà en fleurs. Si la commune s'engage dans une politique de préservation de l'environnement (arrêt de l'utilisation de pesticides,...), elle doit aussi respecter la faune en évitant toute intervention de ce genre aux périodes de reproduction des animaux.

Les membres du conseil approuvent à la majorité, le montant du devis. Mme BENTO vote contre l'élagage à cette époque.

M. RECORDON s'abstient

### **FINANCES : FDAIC, FONDS DE PEREQUATION, DETR, DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. Le Maire expose les différents travaux qui pourraient être éligibles aux subventions : FDAIC, Fonds de péréquation, DETR.

- Travaux de voirie : reprise des trottoirs de la Cavée de Houdan
- 39 Grande Rue, changement des menuiseries de la salle des associations
- Rénovation de la peinture de la salle des fêtes
- Changement de la porte principale de la Mairie suite aux travaux pour l'accès des Personnes à Mobilité Réduite
- PLU : Plan Local d'Urbanisme



Ces projets sont subventionnables à hauteur de 30% pour le FDAIC.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité, les projets et autorisent M.Le Maire à demander toutes les subventions existantes.

## **SIZA : MODIFICATIONS DES STATUTS**

Le SIZA n'utilisant plus les locaux de Brezolles, il convient de modifier l'adresse du siège. La nouvelle adresse du syndicat est au 4 rue de Châteaudun à Dreux.

## **TRAVAUX : COMPTE RENDU**

Compte-rendu des commissions « travaux » :

Des devis ont été demandés à différentes entreprises pour les projets suivants :

- Cavée de Houdan : reprise de trottoirs
- Changement des fenêtres de la salle située 39 Grande Rue
- Rénovation du parquet de la salle des fêtes
- Berges à rénover
- Gouttières des services techniques
- Bibliothèque : rénovation d'un mur intérieur
- Eclairage du porche Avenue de l'Abbaye

Un rappel va être fait auprès du Syndicat des Eaux concernant la reprise des enrobés : 18 et 39 Grande Rue.

### **Salle des fêtes :**

- Sanitaires : pour être en conformité avec les normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), des travaux vont être engagés.
- Un détecteur de mouvement sera prochainement installé pour les luminaires des sanitaires.
- Des pare feuilles pour les gouttières vont être prochainement installés afin d'éviter les fuites.

Mairie, bâtiment principal : des gouttières vont être prochainement remplacées

Bouches d'eaux pluviales : la commune est en attente de dates d'interventions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Site internet : Mme ANDREU informe que les remarques ont été prises en compte. Mme ANDREU, M. LEBARS et Mme DUSSIDOUR remercient M.TEMPETE pour ses remarques.

M.PETIT est satisfait de la réparation du portail de la Mairie.

Mme COCHE informe que les cours d'alphabétisation se passent bien.

Mme COCHE est inquiète sur le désaccord qui lie la Mairie et M.COCHE et craint que cela devienne une affaire judiciaire.

Mme COCHE signale que le projet d'éclairage du porche n'avance pas assez vite. M.Le Maire informe que suite à la précédente réunion du conseil municipal de décembre une seconde entreprise a été contactée. Un nouveau devis devrait être envoyé en Mairie.

M. SANCHES réitère le souhait d'enlever la barrière de protection située près du garage de la Grande Rue à Coulombs. Cette barrière ne facilite pas les manœuvres des cars quand ils tournent. M.Le Maire signale que le rôle principal des barrières est de protéger les piétons.

Mme FOUQUET signale qu'il y a de plus en plus de véhicules garés sur les trottoirs de la Rue de Paris.

M. GUILLY souhaite que l'on fasse l'entretien des fossés des eaux pluviales rue de Paris et Cavée de Houdan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

M. Jean-Noël MARIE  
Maire de Coulombs  
Conseiller Départemental